



Communiqué de presse
Genève, le 24 janvier 2020

Aux représentant.e.s des médias

Fin de l'occupation du Grütli Issue favorable pour les mineurs non-accompagnés

Le Conseil administratif a la satisfaction d'annoncer qu'une solution temporaire d'hébergement des mineurs non-accompagnés, qui occupaient la Maison des arts du Grütli (MAG) depuis une semaine, a pu être trouvée à la satisfaction de toutes les parties. Le Collectif a annoncé leur départ de la MAG.

Une solution de relogement temporaire a pu être trouvée grâce aux importants efforts de la Ville et du médiateur mandaté, afin qu'aucun jeune mineur ne dorme dans la rue cette fin de semaine.

Le Conseil administratif tient à rappeler que la situation générale de l'accueil à long terme de ces adolescent.e.s, protégé.e.s par la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant, n'est pas résolue, et qu'elle relève entièrement de la responsabilité des autorités cantonales.

Le CA continuera à soutenir les démarches du Collectif dans ce sens et salue les avancées récemment annoncées en la matière par le Conseil d'Etat, incluant la rencontre agendée entre la Délégation du Conseil d'Etat à la migration et le Collectif, le 4 février prochain.

Il ne sera fait aucun commentaire.